Commission paritaire pour le secteur socio-culturel

3290230 Secteur socio-culturel de la Communauté française et germanophone et de la Région wallonne

Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

Allocation de foyer....2
Heures supplémentaires....2
Travail de nuit....3
Travail le dimanche et les jours fériés....3
Supplément de rémunération pour prestations irrégulières....3
Prime de fin d'année....4
Frais de transport....4
Octroi de primes de régularisation pour 2016 ou octroi d'une prime déterminée selon les modalités de calcul des primes de fin d'année....4

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS : http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708. Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Allocation de foyer

CCT du 1er juillet 2002 (66828)
Relative à l'allocation de foyer-résidence
Tous les articles
Durée de validité : 1er janvier 2001 pour une durée indéterminée

CCT du 10 mars 2006 (79442)
Relative à l'allocation de foyer-résidence
Tous les articles
Durée de validité : 1er janvier 2006 pour une durée indéterminée

Heures supplémentaires

CCT du 25 octobre 1999 (55991) modifiée par la CCT du 25 mars 2005 (74736)
Fixation de modalités de la durée du travail, du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés.
Les articles : 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 13.
L'article 5, 8e tiret est modifié par la CCT 74736.
Durée de validité : 3 août 1999, modification à partir du 1er janvier 2005 pour une durée indéterminée.

CCT du 24 mars 2014 (122037)
Modifiant la convention collective de travail du 25 octobre 1999 relative aux modalités d'application de la durée de travail, du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés (n° d'enregistrement 55991)
Tous les articles
Durée de validité : Cette convention collective de travail entre en vigueur à la date de la publication au Moniteur belge de la modification de l'Arrêté royal du 16 juin 1999 relatif à la durée du travail et à l'occupation des travailleurs la nuit, le dimanche et les jours fériés dans le secteur socioculturel. La modification précitée doit ressortir d'un avis unanime des membres de la Commission Paritaire 329 et doit viser à intégrer dans le texte de l'arrêté royal une disposition de nature à permettre l'annualisation de la période de référence. La présente convention collective est conclue pour une durée indéterminée.

Travail de nuit

CCT du 25 octobre 1999 (55991), modifiée par la CCT du 25 mars 2005 (74736) et modifiée par la CCT du 20 février 2014 (138776)
Fixation de modalités de la durée du travail, du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés
Les articles : 1, 2, 3, 6, 10, 11, 12, 13.
L'article 6, 5e tiret, 3e étoile est modifié par la CCT 74736.
Ajout d'un second alinéa à l'article 10 § 1er par la CCT 138776.
Remplacement de l'article 10 § 2 par la CCT 138776.
Ajout d'un second alinéa à l'article 10 § 5 par la CCT 138776.
Durée de validité : 3 août 1999, modifications à partir du 1er janvier 2005 par la CCT 74736, modifications à partir du 1er mars 2017 par la CCT 138776 pour une durée indéterminée.

Travail le dimanche et les jours fériés

CCT du 25 octobre 1999 (55991), modifiée par la CCT du 25 mars 2005 (74736) et modifiée par la CCT du 20 février 2014 (138776)
Fixation de modalités de la durée du travail, du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés.
Les articles : 1, 2, 3, 7, 8, 11, 12, 13.
L'article 7, 8e tiret est modifié par la CCT 74736.
Ajout d'un § 3bis à l'article 8 par la CCT 138776.
Ajout d'un second alinéa à l'article 10 § 1er par la CCT 138776.
Remplacement de l'article 10 § 2 par la CCT 138776.
Ajout d'un second alinéa à l'article 10 § 5 par la CCT 138776.
Durée de validité : 3 août 1999, modifications à partir du 1er janvier 2005 par la CCT 74736, modifications à partir du 01 mars 2017 par la CCT 138776 pour une durée indéterminée.

Supplément de rémunération pour prestations irrégulières

CCT du 1er juillet 2002 (66830)
Relative supplément de rémunération pour prestations irrégulières
Tous les articles
Durée de validité : 1er janvier 2001 pour une durée indéterminée

Prime de fin d'année

CCT du 19 mai 2014 (122607)
Abrogeant et remplaçant la convention collective de travail du 1er juillet 2002 relative à la prime de fin d'année (n° d'enregistrement 64569/CO/329)
Tous les articles
Durée de validité : 1er janvier 2014 pour une durée indéterminée

CCT du 20 février 2017 (138776)
Convention collective de travail du 20 février 2017 définissant la classification de fonctions et les conditions de rémunération pour le secteur des centres sportifs et modifiant la convention collective de travail du 25 octobre 1999 relative aux modalités d'application de la durée du travail, du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés (138778)
Articles 1 à 3, 13 à16, 20
Durée de validité : 1er mars 2017 pour une durée indéterminée

Frais de transport

CCT du 15 décembre 2008 (90456) modifiée par la CCT du 30 mars 2009 (91803)
Défraiement pour l'utilisation de véhicules à moteur personnels pour raisons de service
Tous les articles. (*Art. 3 alinéa 1 est remplacé à partir du 1er juillet 2009 par la CCT du 30 mars 2009*).
Durée de validité : 1er janvier 2009 pour une durée indéterminée

CCT du 30 mars 2009 (91802)
Relative au remboursement des frais de transport du domicile au lieu de travail
Tous les articles.
Durée de validité : 1er avril 2009 pour une durée indéterminée

Octroi de primes de régularisation pour 2016 ou octroi d'une prime déterminée selon les modalités de calcul des primes de fin d'année

CCT du 19 décembre 2016 (137214)
Liquidation des sommes dévolues pour 2016 aux associations relevant de la cohésion sociale dans le cadre de l'accord du non-marchand en Région de Bruxelles-Capitale
Tous les articles + annexes
Durée de validité : 19 décembre 2016 au 31 décembre 2017